



Assignation tentative d'expulsion

Par Denis60

Bonjour à tous et toutes,

Etant dans un logement privatif, j'ai perdu mon emploi en décembre 2020 cause de confinement et covid19. Par la suite, ayant eu une perte de revenu très conséquente, je n'ai pu assumer le paiement de mes loyers. Mon propriétaire ne voulant rien savoir, je n'ai pu demander un échelonnement de ma dette qui s'élevait à 3 loyers de retard. Il a donc engagé une procédure d'expulsion dont j'ai demandé un report au Juge car mon dossier d'A.J étant toujours en attente d'un Avocat pour ma défense. Le report de l'audience est donc pour le 9 décembre 2021. A ce jour, et pour ne pas cumuler ma dette, j'ai depuis plusieurs mois établi un dossier pour obtenir un logement HLM. Il y a 15 jours, on m'a proposé un logement qui conviendrait à mes ressources actuelles. J'ai donc fait le nécessaire et l'Agence HLM m'a demandé d'envoyer l' "Attestation propriétaire bailleur" pour qu'ils l'a remplisse et la renvoi à l'Agence pour que mon dossier puisse passer en commission.

Ma question :

Est-ce que mon propriétaire est en droit de ne pas remplir ce document, de façon à ce que je puisse obtenir l'accès à un nouveau logement ?
Par défaut que ce document s'intègre à mon dossier, la commission HLM rejettera mon dossier d'office.

Mon propriétaire m'a dit verbalement que "Je ferais le nécessaire pour que vous ne retrouviez pas de logement et finirait à la rue." !!

Sauriez-vous si j'ai un droit concernant cette situation qui devient grotesque, puisque mon propriétaire veut m'expulser mais, m'empêche d'obtenir un autre logement ailleurs !!!?

Vous remerciant par avance de votre aide.

Cordialement.